

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/11/83

Date de convocation  
6 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
le **MARDI 14 NOVEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
8 novembre 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 18  
Votants : 22

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –  
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –  
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Christelle LEBAS –  
Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Jean-Claude NOEL –  
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :

Madame Yveline LOURDEL qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Micheline LAURENT qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves RAOULT

**Objet : Adhésion du Centre Social et Culturel Chanteclair**

Monsieur le Maire expose :

Un centre social est un lieu de vie, d'animation et de développement social, destiné à favoriser le lien social, la solidarité et l'adhésion des habitants à des projets collectifs. L'adhésion, dans ce contexte, fait référence à l'engagement volontaire des individus à participer aux activités et aux actions proposées par le centre social.

Il convient de mettre en place une adhésion tarifaire pour les bénéficiaires des actions du centre. Lors du travail de réécriture collective du contrat de projets, un travail de réflexion a été engagé dans le cadre d'une démarche participative, où étaient impliqués les habitants, les partenaires, l'équipe du centre social et les élus.

Les caractéristiques sociales du territoire ont permis de dégager l'enjeu autour du système d'adhésion :

Objectif général : développer les fonctions d'accueil

Objectif opérationnel : mettre en place un système d'adhésion

Il propose une adhésion individuelle et annuelle valable du 1 janvier au 31 décembre renouvelable.  
Une tarification interne et externe est proposée :

Tarif pour les médiolansais et les immercuriens	Tarif extérieur
1€ /an et par personne	5€ / an et par personne

Sous réserve du respect du contexte institutionnel des centres sociaux qui repose sur deux circulaires de la CNAF qui cadrent le domaine d'intervention de l'animation de la vie sociale.

Aussi, il vous est proposé d'adopter le projet d'adhésion du centre social proposé et d'autoriser Monsieur le Maire :

- De bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus indiqués à compter du 1 janvier 2024,
- A encaisser les adhésions sur la régie de recette créée à cette intention.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 15 novembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

